



**Coteaux
et Landes**
de Gascogne



Rapport annuel 2023

sur la qualité et le coût du
service public de prévention
et gestion des déchets



ÉDITO

Raymond Girardi

Président de Coteaux et Landes de Gascogne



Michel Ponthoreau

Vice-président de Coteaux et Landes de Gascogne



Défis et enjeux

À l'heure actuelle, il n'est plus question de douter du changement climatique en cours et des effets de nos activités humaines sur ces évolutions. La gestion des déchets représente un défi crucial pour notre avenir, notre planète et nos ressources.

Coteaux et Landes de Gascogne, en charge de la collecte des déchets, insiste sur l'importance primordiale de réduire les déchets au quotidien en intégrant le geste de tri et le retour au sol de la matière organique comme des habitudes ancrées de nos quotidiens.

Objectif n°1 : prévention et réduction des déchets

En 2023, les déchets ultimes (poubelle noire) ont diminué de 5 % par rapport à 2022 (-136 t), parallèlement à une hausse de 34% (+67 t) des emballages collectés dans les bornes de tri. Ainsi ce sont près de 2 millions de litres d'emballages qui ont évité l'enfouissement. Nos efforts de tri sont bien là mais doivent se poursuivre, notamment grâce au tri des matières organiques (restes alimentaires).

Dans une optique de sensibilisation et de partages, plusieurs événements autour de la gestion des déchets ont marqué l'année 2023 : l'inauguration du nouveau centre de tri nous permettant enfin le passage aux nouvelles consignes de tri simplifiées, l'évènement Tous au Compost, les réunions publiques, la Fête du Sol Vivant ou encore les premières installations de sites de compostage partagé.

Dans ce rapport annuel d'activité 2023, vous trouverez une synthèse des actions réalisées au cours de l'année, des quantités de déchets produits ainsi que des coûts qui y sont associés. Il doit nous encourager dans la poursuite de notre programme de réduction et de prévention des déchets.

Ensemble, faisons le choix d'un engagement fort pour notre planète en intégrant de nouvelles habitudes pour demain.

2023 EN IMAGES



Densification des points de tri dans le cadre des extensions de consignes de tri
Aire de repos du Clavier (Bouglon), Janvier 2023



Inauguration du broyeur à végétaux
Fargues-sur-Ourbise, Mars 2023

Création d'une butte en lasagne, Fête du Sol Vivant
Ferme du Plantey, Labastide CA, Octobre 2023



Inauguration du nouveau centre de tri des emballages
Damazan, Janvier 2023



Visite des locaux et de la ressourcerie d'ENVI+ (en haut) et découverte de leur micro-plateforme de compostage (en bas)
Marmande, Novembre 2023



Installation du composteur partagé du centre de loisirs
Casteljaloux, Juin 2023



Inauguration du premier site de compostage partagé de grande capacité
Cinéma L'Odysée (Casteljaloux), Novembre 2023

LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

Mag Anti-déchets

En 2023, 2 nouveaux numéros du Mag Anti-Déchets ont permis aux habitant-es de Coteaux et Landes de Gascogne de rester informé-es de l'actualité autour de la gestion des déchets du territoire. Les thèmes abordés portaient sur la future tarification incitative et la consommation responsable.



Réunions publiques

10 réunions publiques ont été organisées durant le premier semestre 2023. Toutes les communes étaient représentées. Au total, vous avez été plus de 530 personnes à venir nous rencontrer pour discuter de l'avenir des déchets ! Merci à tous et à toutes pour ces échanges !

Tous au compost et la Fête du Sol Vivant

En mars 2023, Coteaux et Landes de Gascogne a activement participé à l'évènement "Tous au compost". Pendant cette quinzaine, plusieurs actions ont été menées :

- Sensibilisation de 325 élèves au compostage et à la vie du sol
- Initiation et vente de composteurs au marché de Casteljaloux
- Inauguration des premiers sites de compostage partagés
- Inauguration du broyeur à végétaux

La "Fête du Sol Vivant" s'est, elle, tenue à l'automne. Vous avez pu rencontrer Christelle BOUTY BIBARD, paysanne maraichère, sur sa ferme à Labastide-Castel-Amouroux pour des ateliers gratuits.



Création du Réseau Compost'Aventure

En décembre 2023, la 3CLG a lancé son premier réseau citoyen : le réseau "Compost'Aventure". Ce réseau a pour vocation de réunir le plus de personnes possibles autour du thème du compostage, favoriser le tri des biodéchets sur le territoire et créer du lien social à travers le réseau. Des formations gratuites et certifiantes sont proposées aux adhérent-es dans une optique de monter en compétence du territoire. Les adhérent-es sont sollicité-es pour assister les services de Coteaux et Landes de Gascogne sur les opérations de prévention et gestion de proximité des matières organiques (référent-es de site, animations, évènements...).



Colloque "L'Enfant et l'Environnement"

En 2022 et 2023 ont eu lieu les deux premières éditions du colloque "L'Enfant et l'Environnement" organisé par le Relais Petite Enfance et le service environnement de Coteaux et Landes de Gascogne. A l'occasion de ces deux éditions, une conférence était donnée (2022 : perturbateurs endocriniens ; 2023 : épigénétique) et des ateliers et jeux ont permis de sensibiliser les enfants et les parents au zéro déchet, au compostage, à la fabrication maison de cosmétiques et produits d'entretien et au jardinage. Lors de cette édition, plus d'une centaine de personnes ont participé (adultes et enfants).



Ouverture de la conférence



Spectacle de clôture



Goûter des enfants

LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

8 élu-es

forment la commission Déchets Ménagers et Assimilés

Raymond GIRARDI, Président de Coteaux et Landes de Gascogne

Michel PONTTHOREAU, Vice-président de la commission

Audrey ARMELLINI

Nicole BERNADET

Chrystel COLMAGRO

Aymeric DUPUY

Pierre GRANGE

Denis LAMOUROUX

21 agents

Collecte ordures ménagères

> 13 agents

Collecte tri sélectif

> 2 agents

Déchetteries

> 3 agents

Administratif

> 3 agents



2 déchetteries

Casteljaloux

Houeillès

27 communes

12 624 habitants

Allons - Antagnac - Anzex - Argenton - Beauziac
Bouglon - Boussès - Casteljaloux - Caubeyres - Durance
Fargues sur Ourbise - Grézet-Cavagnan - Guérin - Houeillès
La Réunion - Labastide Castel Amouroux - Leyritz Moncassin
Pindères - Pompogne - Poussignac - Romestaing - Ruffiac
Saint Martin de Curton - Sainte Gemme Martailiac
Sainte Marthe - Sauméjan - Villefranche du Queyran



L'ORGANISATION DU SERVICE

Déchets ménagers et assimilés

Régie directe sur l'ensemble des services

Gestion de proximité des matières organiques

7 sites de compostage partagé et 3 sites autonomes en établissement

Collecte des ordures ménagères

11 tournées : 4 sur Casteljaloux, 7 sur le reste du territoire

Collecte des recyclables (tri sélectif)

3 flux collectés en apport volontaire : emballages, papiers, verres

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous, d'octobre à mars

Collecte des végétaux

Sur rendez-vous, d'avril à septembre, pour la commune de Casteljaloux

Collecte des cartons des professionnels

Service gratuit, sur inscription

Déchetteries

Accueil et gestion des 2 déchetteries



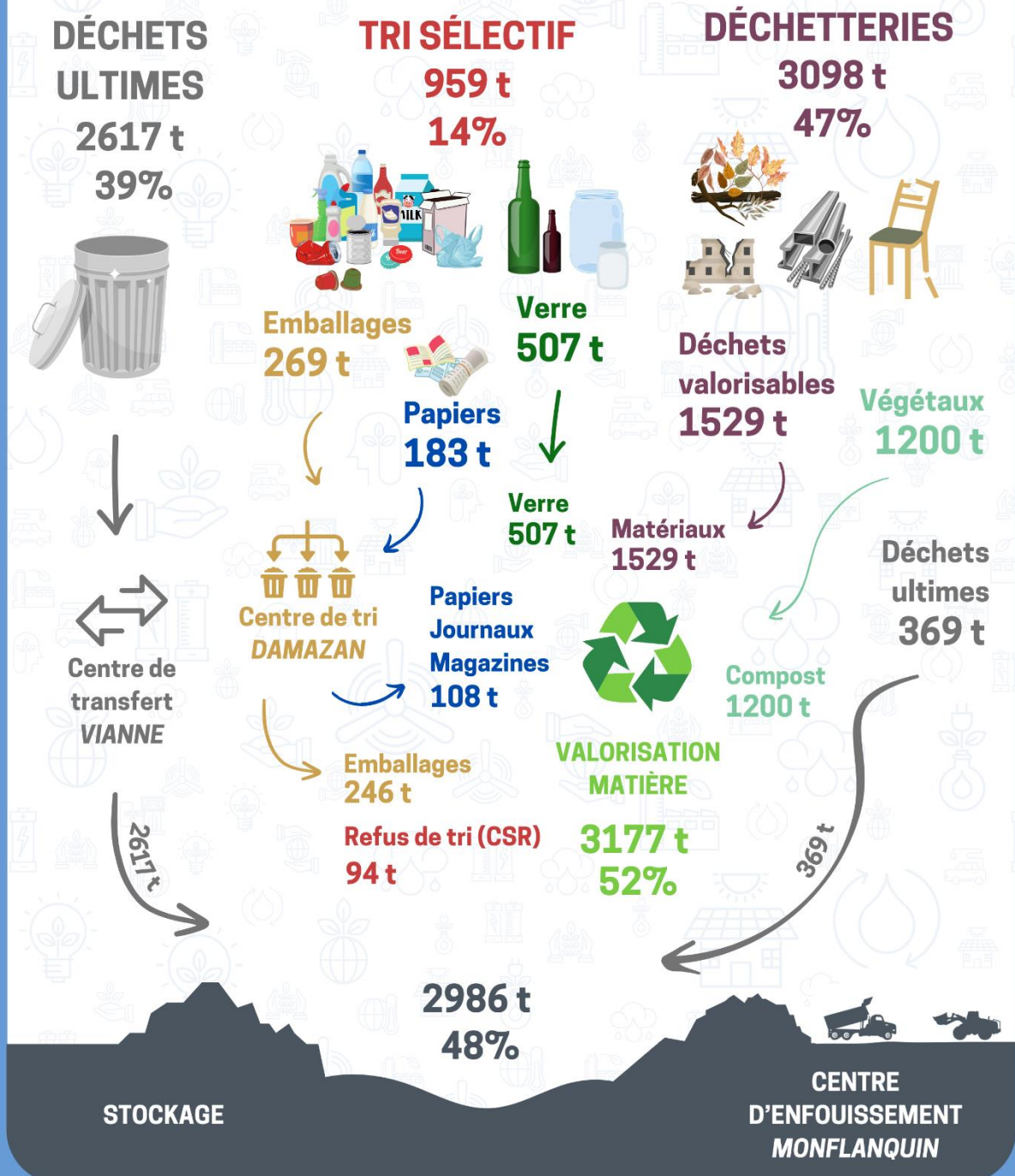
VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

**Le traitement des déchets est délégué
au syndicat départemental Val'Orizon.**

Leur rapport annuel 2023 est disponible sur :
www.valorizon.com, rubrique "Actualités", puis "Médiathèque"

VISION D'ENSEMBLE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Tonnages et orientations des déchets - 2023



LES ENJEUX FINANCIERS

Dépenses : 2 149 208 €

Fonctionnelles : 132 754 €

Charges de structure : 119 631 €

Communication : 13 123 €

Techniques : 1 899 148 €

Prévention : 99 200 €

Pré-collecte : 44 340 €

Collecte : 981 978 €

Transfert/Transport : 103 430 €

Traitement des déchets non dangereux : 108 724 €

Tri et conditionnement : 91 734 €

Compostage : 28 510 €

Stockage de déchets non dangereux : 406 464 €

Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 34 768 €

TVA acquittée : 117 306 €

170 €

**C'EST CE QUE COÛTE
PAR HABITANT
LE SERVICE PUBLIC DE**

GESTION DES DÉCHETS

En 2023

Recettes : 2 032 841 €

Produits industriels : 73 523 €

Matériaux : 66 894 €

Compost : 1 818 €

Autres produits : 4 810 €

Financement direct : 1 846 591 €

TEOM : 1 663 487 €

RS et facturation usagers : 183 104 €

Soutiens des éco-organismes : 96 427 €

Subventions de fonctionnement : 16 300 €

Taux de couverture : 94,6 %

Déficit : 5,4%



Annexes

Sommaire

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
CHAPITRE 1 > LE TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1. <i>Périmètre</i>	4
2. <i>Organisation du service</i>	7
3. <i>Gestion des déchets d'activités économiques</i>	11
CHAPITRE 2 > LA PREVENTION DES DECHETS	13
1. <i>Indice de réduction des déchets</i>	13
2. <i>Description des actions de prévention des déchets</i>	14
CHAPITRE 3 > BILAN DES QUANTITES PRODUITES.....	20
CHAPITRE 4 > TRAITEMENT DES DECHETS	22
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	25
CHAPITRE 6 > COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	28
CHAPITRE 7 > COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	32

Partie 1

> Les indicateurs techniques

Chapitre 1

> Le territoire desservi

Nom de la collectivité	CC Coteaux et Landes de Gascogne
Code acteur SINOE	A2240
Typologie SINOE du Territoire	Rural
Compétence de la collectivité en matière de déchets	Collecte
Population totale	Nombre d'habitant : 12402 (INSEE 2019) Ménages (nb de foyers) : 5849 Producteurs autres (nb de professionnels) : 507 (y compris écoles et administrations)
Caractéristiques de l'habitat <i>Données INSEE 2019</i>	% résidences principales : 77,4% - individuel : 87,6% - collectif : 11,9% % résidence secondaires : 10,4% % logements vacants : 12,2%

Tableau 1. Tableau de synthèse du territoire desservi

1. Périmètre

La collectivité est de typologie rurale avec une densité de 17.8 hab/km² soit 8.6 logements/km² (à raison de 2,04 personnes par logement).

Les principales typologies d'habitat identifiées sont :

- Habitat en centre-ville avec commerces et rues étroites
- Habitat collectif
- Habitat pavillonnaire « classique »
- Habitat rural dispersé

Répartition population					
Population 3CLG Données INSEE 2019	Centre-ville-village	Pavillonnaire	Rural	Urbain dense	VIDE
12 418	7%	20%	63%	9%	1%

Tableau 2. Répartition de la population en fonction du type d'habitat

En conclusion, la part de l'habitat collectif est relativement peu importante sur le territoire (12,2%), la plupart des logements collectifs se concentrant sur la commune de Casteljaloux (26,9% d'habitat collectif).

Les taux de résidences secondaires et de logements vacants sont plutôt élevés (10,4 et 11,9% respectivement).

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère baisse (-0,1% sur la période 2014-2020).

On observe une part importante de foyers de petite taille (>70% des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes). La taille moyenne d'un ménage sur le territoire de la collectivité est de 2,04 personnes.

ALLONS	165 hab
ANTAGNAC	222 hab
ANZEX	310 hab
ARGENTON	320 hab
BEAUZIAC	227 hab
BOUGLON	639 hab
BOUSSES	36 hab
CASTELJALOUX	4 521 hab
CAUBEYRES	262 hab
DURANCE	297 hab
FARGUES-SUR-OURBISE	344 hab
GREZET-CAVAGNAN	398 hab
GUERIN	251 hab
HOUEILLES	550 hab
LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	307 hab
LEYRITZ-MONCASSIN	203 hab
PINDERES	197 hab
POMPOGNE	198 hab
POUSSIGNAC	288 hab
LA REUNION	497 hab
ROMESTAING	159 hab
RUFFIAC	180 hab
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	387 hab
SAINTE-MARTHE	657 hab
SAINT-MARTIN-CURTON	306 hab
SAUMEJAN	100 hab
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	397 hab
Total	12 418 hab

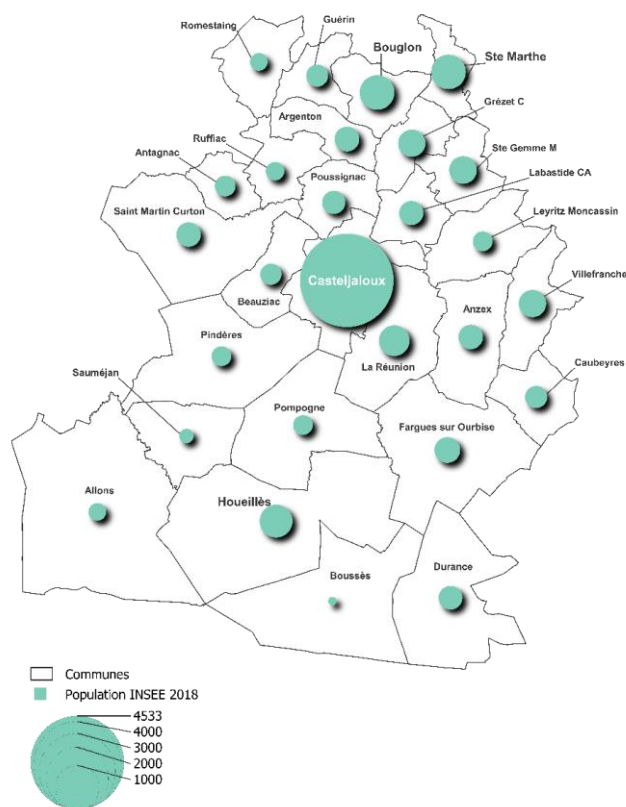


Figure 1. Cartographie représentant la répartition de la population sur le territoire de la 3CLG

Tableau 3. Répartition de la population (INSEE 2020) par commune.

Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente, avec toutefois une légère sur-représentation de la tranche d'âge 60-74 ans (25,1%) :

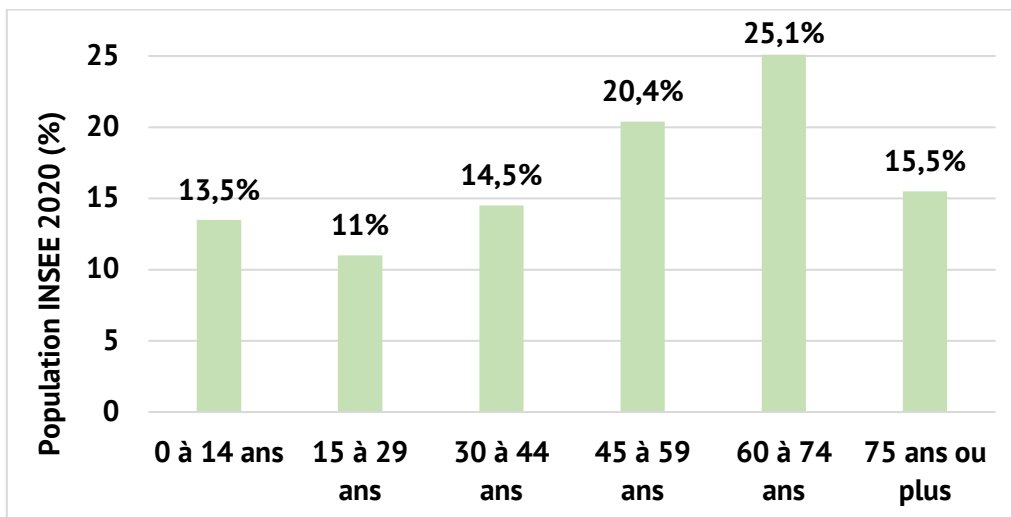


Figure 2. Répartition démographique par tranche d'âge au sein de la 3CLG (INSEE 2021)

La population est en très légère baisse (-0,1% sur la période 2015-2021) et très sédentaire avec 71,4% des ménages résidant depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 55,1% depuis plus de 10 ans.

La population âgée de 15 ans ou plus se divise entre 73,8% d'actifs dont 9,7% de chômeurs et 26,2% d'inactifs dont 10,6% de retraités (ou préretraités) et 6,4% d'élèves ou étudiants.

Il existe une forte proportion d'ouvriers (24,8%) et d'employés (30,8%) parmi les actifs et une faible proportion de cadres (7,6%) et d'agriculteurs exploitants (4,6%).

LES USAGERS NON MENAGERS :

La collectivité compte 442 producteurs non ménagers (PNM) dont 29 administrations publiques (27 communes + 3CLG + office de tourisme) et 2 collèges. Parmi ces établissements, 95 professionnels sont soumis au régime de la redevance spéciale, et les 347 autres professionnels sont à la TEOM en 2023. Les 16 écoles ne sont pas comptabilisées comme PNM indépendants puisqu'elles sont gérées par les mairies.

On peut noter que le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 49,5% des établissements actifs, suivi de l'administration, santé, enseignement et action sociale dans une proportion moindre (17,4%). Les établissements d'agriculture représentent 14,7% des emplois sur le secteur de la 3CLG.

86,7% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).

La ville de Casteljalous concentre 51% des établissements actifs de la collectivité.

2. Organisation du service

La collecte des déchets est réalisée en régie par le service environnement. Le traitement est pris en charge par le syndicat départemental ValOrizon.

Le Tableau 4 présente l'organisation générale actuelle de la régie pour la précollecte, la collecte, le transport et le traitement :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte Points de regroupement	Apport Volontaire	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Pré-collecte	Bacs individuels et collectifs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Transfert	Quai de transfert de Cantiran à Vianne			
Traitement ValOrizon	ISDND Monflanquin	Centre de tri de Damazan	Valorisation matière	Valorisation matière

Tableau 4. Organisation générale du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) en 2023.

Le Tableau 5 présente l'ensemble du parc de points d'apport volontaire (PAV) du territoire en 2023, ainsi que les fréquences de collecte :

	Nombre de colonnes (2023)			Fréquence de collecte	
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier Verre
Casteljaloux	29	17	22	C1	C0.5
Allons	3	1	1	C0.5	C0.25
Antagnac	3	1	1	C0.5	C0.25
Anzex	2	1	1	C0.5	C0.25
Argenton	2	1	1	C0.5	C0.25
Beauziac	2	1	1	C0.5	C0.25
Bouglon	6	2	2	C0.5	C0.25
Boussès	1	1	1	C0.5	C0.25
Caubeyres	2	1	1	C0.5	C0.25
Durance	3	2	2	C0.5	C0.25
Fargues-sur-Ourbise	3	2	2	C1	C0.5
Grézet-Cavagnan	3	2	2	C0.5	C0.25
Guérin	4	2	2	C0.5	C0.25
Houeillès	4	2	2	C0.5	C0.25
Labastide-Castel-Amouroux	2	1	1	C0.5	C0.25
Leyritz-Moncassin	2	1	1	C0.5	C0.25
Pindères	2	1	1	C0.5	C0.25
Pompogne	2	1	1	C0.5	C0.25
Poussignac	5	2	2	C0.5	C0.25
La Réunion	3	2	2	C0.5	C0.25
Romestaing	2	1	1	C0.5	C0.25
Ruffiac	2	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Gemme-Martaillac	4	2	2	C0.5	C0.25
Ste-Marthe	5	4	5	C0.5	C0.25
St-Martin-Curton	4	2	2	C0.5	C0.25
Sauméjan	2	1	1	C0.5	C0.25
Villefranche-du-Queyran	1	1	1	C0.5	C0.25

Tableau 5. Répartition du parc de PAV et fréquence de collecte en 2023.

C1 = 1 collecte par semaine ; C0.5 = 1 collecte toutes les 2 semaines ; C0.25 = 1 collecte par mois

Le passage aux extensions de consigne de tri a entraîné une densification du parc de PAV en 2023 (221 colonnes en 2023 contre 151 en 2022).

Le Tableau 6 présente une synthèse de l'organisation du service en 2023 :

OMR	<i>Collecte / Traitement</i>	Porte-à-porte (PàP) + Points de regroupement (PdR) C1 et C0.5 Sacs et bacs de regroupement Enfouissement
	<i>Financement</i>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Redevance Spéciale (RS)
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
BIODECHETS	<i>Collecte / Traitement</i>	Compostage individuel
	<i>Financement</i>	Vente de composteurs individuels 400 L Tarif plein : 25€ Tarif réduit si suivi d'une initiation au compostage : 10€
TRI SELECTIF 3 flux : papier, emballages et verre	<i>Collecte / Traitement</i>	PAV 221 colonnes Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
DECHETTERIE	<i>Collecte / Traitement</i>	2 déchetteries 25 flux dont cartons et végétaux Recyclage matière et enfouissement des déchets non dangereux
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Accès libre aux particuliers Accès limité aux professionnels
CARTONS DES PRO	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Vrac, bacs 770L
COLLECTE DES VEGETAUX (Uniquement sur Casteljaloux)	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur rendez-vous Compostage, paillage, épandage
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros
COLLECTE DES ENCOMBRANTS D3E, Mobilier...	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur rendez-vous Valorisation matière ou enfouissement selon nature
	<i>Financement</i>	TEOM
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros

Tableau 6. Synthèse de l'organisation du service en 2023.

Le Tableau 7 détaille la gestion du service public de prévention des déchets (SPPGD) pour les déchetteries, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants :

	PRE COLLECTE	COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT
	2 déchetteries	Régie	Mixte	Marché reprise
Déchetterie	25 flux	<u>Déchetterie Casteljaloux :</u> 4.5 jrs/sem. <u>Déchetterie Houeillès :</u> 3 demi-jrs/sem.	Déchets ultimes : Régie Déchets verts : Régie Autres flux : marchés reprise	Recyclage matière et enfouissement Déchets ultimes
Déchets des Professionnels	PàP	Régie	Régie	Marché reprise
(Cartons uniquement)	Vrac, bacs 770L	C0.5 pour les professionnels inscrits	Transport vers le repreneur par les agents avec BOM	Recyclage matière
Végétaux	PàP sur rendez vous pour Casteljaloux	Régie	Régie	Régie
(Hors apport en déchetterie)	Dépôt la veille sur le trottoir	C0.5 pendant 6 mois (avril-septembre)	Transport vers la plateforme végétaux de la collectivité	Broyage et redistribution aux professionnels du secteur
Encombrants	Sur RdV	Régie	Mixte	Marchés reprise
(électroménagers, mobilier...)	Dépôt la veille ou le matin sur le trottoir	1 fois par mois pendant 6 mois (octobre-mars)	D3E, Mobilier, ferraille : marchés reprise	Recyclage matière ou enfouissement selon nature

Tableau 7. Organisation de la gestion du SPPGD pour la déchetterie, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants en 2023.

En 2023, le service environnement compte 21 agents répartis tels que présentés dans le Tableau 8 :

Service environnement	Agents 2023
Co-responsable de service - technique	1
Co-responsable de service – administratif – Pauline LEFRANCOIS	1
Chargée de mission Biodéchets – Laxmi HUC	1
Collecte des OM (hors renfort d'été)	13
Collecte PAV (emballages, papier, verre)	2
Déchetteries (2) + Transport et rotation des bennes en déchetterie	3

Tableau 8. Répartition des agents au sein du service environnement.

L'encadrement, le volet stratégique du service et le pilotage des projets sont assurés par la co-responsable administrative. L'encadrement et le suivi de terrain (planning des agents techniques) sont pris en charge par le responsable technique. La chargée de mission Biodéchets s'occupe de l'animation (formation et suivi des référents de site ; sensibilisation écoles et administrés ; ateliers ; permanences sites de compostage partagé...).

Le volet comptable est pris en charge par un service dédié, en collaboration avec la responsable administrative.

3. Gestion des déchets d'activités économiques

Les Producteurs Non Ménagers (PNM) sont collectés par le SPPGD. Depuis 2018, tous les PNM produisant plus de 770 L de déchets par semaine sont à la redevance spéciale et sont exonérés de TEOM. Ces PNM étaient au nombre de 24 pour 380 t de déchets par an.

En 2022, l'ensemble des communes du territoire sont soumises à la redevance spéciale. Les déchets concernés sont issus des services administratifs et techniques des mairies, des écoles, des salles des fêtes et des cimetières. Cela représente 110 t de déchets par an.

Les professionnels ont accès aux 2 déchetteries du territoire dans une limite d'apport identifiée par flux de déchets selon le Tableau 9. Pour les déchets non dangereux, ils reçoivent un bon de prise en charge sur présentation des déchets et sont facturés au réel tous les 3 mois.

Déchets banals et inertes : cartons, bois, ferrailles, gravats et déchets banals non valorisés	2 m ³ maximum par jour
Végétaux	3 m ³ maximum par jour
Déchets ménagers spéciaux assimilés	10 kg par semaine

Tableau 9. Limite d'apport par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Les gros producteurs de déchets ne sont pas écartés de la collecte en déchetterie et sont soumis aux tarifs suivants (Tableau 10) :

Catégorie de déchet	Tarif de référence
Déchets banals non valorisés (tout venant)	45 € / m ³
Gravats	
Déchets verts	20 € / m ³
Bois	
Papiers / Cartons	Gratuit
Ferrailles	
Piles et accumulateurs portatifs	2 € l'unité
Pneus	
Déchets Ménagers Spéciaux Assimilés	Entre 0,5 et 4 € / kg selon le type de déchets

Tableau 10. Tarifs de référence par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Chapitre 2

> La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

1. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des déchets est calculé par rapport à 2013, date de la dernière extension du périmètre de la collectivité (ajout des communes de Casteljaloux et Caubeyres au sein de la 3CLG). Cet indice permet d'identifier les performances de la collectivité vis-à-vis des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADETT) de la Région Nouvelle Aquitaine. Les objectifs du SRADETT sont d'atteindre une réduction de -12% de DMA (déchets ménagers et assimilés) en 2025 et -14% de DMA en 2031 par rapport à 2010 (ici, les données sont fournies par rapport à 2013, date de la dernière modification de périmètre).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de réduction des OM par rapport à 2013	+2%	+4%	+3%	+4%	+5%	+5%	+8%	+5%	-8%	-13%
Indice de réduction des OM par rapport à l'année n-1	+2%	+2%	-1%	+2%	+1%	0%	+2%	-3%	-12%	-5%

Tableau 11. Calcul de l'indice de réduction des ordures ménagères par rapport au tonnage de référence de 2013 (3001 t) et par rapport à l'année n-1.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de réduction des DMA par rapport à 2013	+3%	+10%	+13%	+15%	+26%	+27%	+21%	+14%	+9%	+15%
Indice de réduction des DMA par rapport à l'année n-1	+3%	+6%	+3%	+2%	+10%	0%	-5%	-6%	-4%	+5%

Tableau 12. Calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport au tonnage de référence de 2013 (5818 t) et par rapport à l'année n-1.

Des hausses de DMA ont été enregistrées entre 2013 et 2023. Ces hausses sont notamment dues aux augmentations des flux de déchetterie, en particulier le tout-venant et les déchets verts. L'addition au territoire

de la commune de Casteljaloux (ville centre qui concentre environ un tiers de la population du territoire) en 2013 et l'augmentation du nombre de filières disponibles en déchetterie sont principalement responsables de ces augmentations entre 2013 et 2018. Des baisses sont enregistrées depuis 2019 sauf en 2023 où une augmentation des apports en déchetterie marque une hausse des DMA de 6 points (végétaux : +24% ; bois : +17% ; cartons : +7% ; tout venant : +7%).

2. Description des actions de prévention des déchets

Le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'établit de 2021 à 2027 prévoit de travailler sur 8 axes de prévention :

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :
 - o Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
 - o Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets :
 - o Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets :
 - o Mettre en place la tarification incitative
 - o Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
 - o Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - o Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - o Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - o Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
 - o Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
 - o Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
 - o Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
 - o Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
 - o Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

Les deux actions « phares » sont la généralisation du tri à la source des matières organiques et la mise en place de la tarification incitative.

En 2023, plusieurs actions ont été menées. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

Date	Opération ou évènement	Informations complémentaires
2023		
Janvier 2023	Passage aux extensions des consignes de tri	Premiers résultats : → Moyenne des 12 premiers mois : +34% d'emballages entrants en centre de tri
Fév-Juillet 2023	Marchés publics pour la mise en place de la tarification incitative	- Passage en apport volontaire pour les OM prévu pour 100% du territoire - Equipements prévus : Colonnes aériennes et semi-enterrées
Fév-Juin 2023	Diagnostic général sur la gestion des déchets à l'école et sur la valorisation des biodéchets	- 14 écoles sur 16 ont participé
Mars – Avril 2023	Réunions publiques	- 10 réunions organisées - 531 participant-es - Taux de participation : 4% de la pop.
Mars – Avril 2023	Evènement TOUS au COMPOST	- Inauguration du broyeur mutualisé - Sensibilisation dans les écoles : → 325 élèves sensibilisé-es - Vente de composteurs individuels au marché de Casteljaloux : → 68 composteurs vendus
Avril 2023	Ouverture des 2 premiers sites de compostage partagé communaux	- Houeillès : 29 mars 2023 - Romestaing : 08 avril 2023
Juin 2023	Ouverture de 2 sites de compostage de quartier « pied d'immeuble »	- Résidence Les Sénioriales - Résidence Les Cordeliers
Juin 2023	Ouverture d'un site de compostage en établissement	Centre de loisirs de Casteljaloux (été : 60 personnes ; hors été : 30-40 personnes)
Juin et septembre 2023	Journées de sensibilisation des élu-es à la question de la matière organique	25 élu-es, représentant 15 communes
Novembre 2023	Ouverture de 2 sites de compostage de quartier (grande capacité)	Hypercentre de Casteljaloux
Décembre 2023	Lancement du réseau Compost'Aventure	Réseau citoyen pour la promotion de la PG-Prox
Prévu en 2024	<i>Diagnostic gaspillage alimentaire dans les écoles</i>	<i>Protocole de pesées des déchets en fin de service</i>

2025 - 2026	<i>Mise en service de la collecte des ordures ménagères uniquement en point d'apport volontaire</i> <i>Passage en TEOMi</i> <i>Réunions publiques</i>
Annuellement	<i>Formations PG-Prox</i> <i>Sensibilisation des scolaires</i> <i>Evènements « Tous au compost » et « Les journées du sol vivant »</i> <i>Animation du réseau et des référents de site</i>

La prévention et gestion de proximité (PG-Prox) des matières organiques s'axe autour de la montée en compétence du territoire sur la question du compostage et sur le déploiement d'outils adaptés au territoire. Les sections suivantes font état de l'avancement du projet.

Formations

Les formations réalisées sont conformes aux référentiels PG-Prox. Le syndicat départemental de traitement des déchets, ValOrizon, pilote ce volet et bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME. La société Au Ras du Sol dispense l'ensemble des formations mentionnées ci-après.

Dans le cadre de sa montée en compétence en PG-Prox, 4 agents de la 3CLG ont été formés à ce jour (maitre composteur et guide composteur).

En complément, des formations de référents de site de quartier et de site autonome en établissement ont été proposées à la population et aux communes afin d'assurer la montée en compétence du territoire dans son ensemble. A ce jour, 17 communes sur les 27 que comptent le territoire sont représentées. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de formation :

	Référent-e de site de quartier	Référent-e de site en établissement
Formation 2022	17	2
Formation 2023	15	17
TOTAL à date <i>21 fév. 2024</i>	32	19

Deux réunions de sensibilisation des élu-es aux enjeux de la matière organique dans une perspective territoriale ont été réalisées en 2023. Au total, 25 élu-es ont participées à ces journées, représentant ainsi 17 communes. En 2024, un groupe de travail sera créé avec ses élu-es afin de définir plus en détail la politique territoriale de la gestion de la matière organique du territoire pour un retour au sol local. Des partenariats avec des agriculteurs et des entreprises seront discutés.

Compostage partagé

A chaque projet d'implantation d'un site de compostage partagé (quartier ou autonome en établissement), un diagnostic est systématiquement réalisé. La méthodologie appliquée consiste à :

- Définir les objectifs du projet de compostage
- Définir le nombre d'habitants/foyers cibles
- Evaluer les contraintes du site
- Evaluer le type et les quantités de matières organiques générées sur le site

Avec ces informations, nous fournissons ensuite un ensemble de préconisations au porteur de projet parmi lesquelles :

- Un type d'installation dimensionnée aux quantités évaluées
- Des propositions de plan d'implantation prenant en compte les contraintes du site et, le cas échéant, les habitudes du personnel
- Une stratégie de mise en œuvre : communication, concertation, formation des référent-es, installation du site

La 3CLG fournit l'ensemble des équipements à titre gratuit (composteurs, signalétique, documentation, bioseaux) et s'assure du bon déroulement de l'ensemble de la stratégie proposée.

L'interface Logiprox est utilisée pour assurer le suivi des sites de compostage partagé. Les référent-es de site suivent une formation de prise en main de l'outil Logiprox et sont également équipé-es d'un classeur de suivi (registre) pour les personnes n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique. Laxmi HUC, chargée de mission Biodéchets, se charge d'entrer les données des registres papiers dans l'outil Logiprox.

Quartier

A ce jour, 5 sites de compostage partagé communaux sont ouverts à la population du territoire :

- Casteljaloux : 2 sites en hypercentre ; ~50 foyers participants et 2 restaurants
- Houeillès : 7 foyers participants
- Romestaing : 3 foyers participants
- Sauméjan : 8-10 foyers participants

En complément, 2 sites en pied d'immeuble, réservés aux habitants de résidences basées à Casteljaloux ont été installés :

- Résidence Les Cordeliers : 12 foyers participants
- Résidence Les Sénioriales : 45 foyers participants

A ce jour, le taux de couverture est de 9% des foyers nécessitant du compostage partagé (1420 foyers à couvrir).

A venir en 2024 :

- Casteljaloux :
 - o Résidence Les Goélia : accueil saisonnier ; 50 logements
- Fargues/Ourbise : 2 sites communaux
- Bouglon : 1 site communal
- La Réunion : 1 site communal
- Argenton : 1 site communal

En 2024, le taux de couverture devrait passer à au moins 15%. Des campagnes de sensibilisation permettront également d'augmenter le taux de participation des sites déjà en place.

Afin de préserver la qualité des apports dans les composteurs, les bacs de compostage des sites partagés sont tous équipés de cadenas à code dont la combinaison n'est fournie qu'aux utilisateurs inscrits et formés aux gestes de compostage.

De plus, pour prévenir tout risque d'invasion, l'ensemble des bacs des sites partagés sont équipés de grilles anti-rongeurs.

Autonome en établissement

Au niveau des établissements, un premier diagnostic général a été mené afin de déterminer les besoins des écoles du territoire. Suite à ce diagnostic, des solutions de compostage ont été proposées aux écoles n'ayant pas encore de solution de tri des biodéchets. A ce jour, 9 établissements possèdent une solution de valorisation parmi compostage et nourrissage des animaux. Ainsi, 7 écoles ont besoin d'un accompagnement.

La commune de Casteljaloux a été accompagnée pour l'installation d'un site sur l'école maternelle et un site au centre de loisirs. Leur école primaire était déjà équipée d'un site depuis 2018. Les services de la commune ont mis en place des protocoles de pesée dans le cadre de leur programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le territoire compte également 2 collèges – 1 public et 1 privé. Le collège public dépendant du département souhaite à ce jour se référer à leurs directives. Un projet de compostage a été discuté avec le collège privé mais le diagnostic révèle un besoin d'équipement important. De plus, les repas étaient livrés mais un projet de cuisine sur place a vu le jour fin 2023 pour une utilisation courant 2024. Une collecte des biodéchets par l'association ENVI¹ leur a également été proposée. A ce jour, le dossier est toujours en cours.

A venir en 2024 :

- Pompogne :
 - o La Taillade : village vacances (110 lits + 25 emplacements camping) et foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental ou psychique (46 logements à temps complet), La Taillade : présence d'animaux et de jardins sur le site
- Sauméjan :
 - o Village vacances l'Airial : 20 logements + cantine

Compostage individuel

Afin de réduire les fermentescibles présents dans les ordures ménagères, le service environnement distribue des composteurs depuis plusieurs années.

Depuis 2022, une initiation aux pratiques de compostage est proposée par la 3CLG aux administré-es souhaitant s'équiper avec un composteur individuel. Le tarif appliqué est de 25 €.

En 2023, un nouveau tarif a été mis en place afin d'inciter à la formation. Tout-e administré-e souhaitant acquérir un composteur qui suit l'initiation au compostage dispensée par la 3CLG bénéficie d'un tarif réduit de 10 € au lieu de 25 €. Cette session d'initiation dure environ 1h.

En complément, en 2023, une opération de vente de composteurs à tarif réduit lors d'une matinée au marché de Casteljaloux a permis une distribution importante de composteurs (68 composteurs vendus en une matinée).

Le nombre de composteurs distribués et le nombre de personnes ayant suivi une session d'initiation aux gestes de compostage (durée : 1h) sont donnés ci-dessous :

¹ ENVI+ est un atelier et chantier d'insertion (ASI) créé en 1994 et basé à Marmande (à ~20 km de Casteljaloux). En 2022, ENVI+ met en place une micro-plateforme de compostage afin de valoriser les biodéchets des entreprises et collectivités alentours. Un agrément sanitaire est en cours de validation pour accueillir plus de 52 tonnes de biodéchets par an sur cette plateforme. L'objectif est de proposer une solution de valorisation des biodéchets sur un rayon de chalandise d'une trentaine de kilomètres.

	2009	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	à						
	2018						
Payant	315	83	27	70	73	195	763
Gratuit		1	5	8	5	3	22
Total	315	84	32	78	78	198	785
Nb. pers. initiées	-	-	-	-	43	134	177

Tableau 13. Vente annuelle de composteurs achetés par les administrés auprès de la collectivité. La différence entre les composteurs vendus et donnés est détaillée à partir de 2019.

Le taux de couverture moyen pour le compostage individuel est à ce jour de 17% (sur la base des 4487 foyers à couvrir).

Opérations de broyage des végétaux et valorisation en local

Afin d'organiser des opérations de broyage des végétaux des habitant-es du territoire, la 3CLG s'est équipé d'un broyeur en avril 2023.

Après quelques négociations, une organisation du service de broyage a finalement été convenue avec les élu-es et la première campagne de broyage a été réalisée en septembre 2023.

Le broyage mutualisé s'organise comme suit en 2023 et 2024 : une tournée de broyage est organisée selon un calendrier fourni par la 3CLG aux communes. Les communes proposent à leurs administré-es de déposer les végétaux sur une zone de l'espace public (balisage de la zone et affichage d'une signalétique obligatoire) 7 à 10 jours avant l'opération de broyage. A la date de broyage, les agents de la 3CLG effectue le broyage de l'ensemble des végétaux déposés. Le broyat est laissé à la commune et à ses administré-es pour leur utilisation. A partir de 2025, une évolution vers un service de broyage à domicile pourra s'envisager lorsque le service environnement sera restructuré suite au passage à la tarification incitative et à la collecte en apport volontaire.

En complément, le broyeur est mis à disposition des communes pour le broyage des végétaux issus de leurs espaces verts.

Sur la commune de Casteljaloux, du broyat frais est mis à disposition des usagers de la déchetterie en libre-service pour une utilisation au jardin ou en compostage individuel.

Chapitre 3

> Bilan des quantités produites

Les évolutions des tonnages par flux depuis 2013 sont données dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<u>OM</u>											
Quantité(tonnes)	3 001	3 061	3 112	3 082	3 130	3 161	3 166	3 243	3 145	2 747	2617
Kg/hab/an	237	241	245	242	246	247	249	257	250	218	207
<u>Tri sélectif</u>											
Emballages en mélange	108	109	139	152	158	143	177	165	186	202	269
Papier	290	256	250	188	169	246	241	237	230	205	183
Verre	409	417	381	445	387	535	477	494	483	423	507
TOTAL Tri sélectif	806	782	769	785	715	925	896	896	898	830	959
Kg/hab/an	64	62	60	62	56	72	70	71	71	66	76
<u>Déchetterie</u>											
Tout venant	524	563	662	855	781	823	552	368	397	344	369
Bois	303	354	344	177	214	242	387	241	330	232	272
Mobilier				112	246	344	443	432	524	555	593
Carton	122	135	142	144	152	170	163	145	116	175	181
Déchets verts	805	867	1 085	1 119	1 102	1 286	1 300	1 300	718	967	1200
Ferraille	121	91	103	114	152	176	226	195	204	189	186
Déchets ménagers spéciaux	10	13	16	19	18	20	25	21	31	32	27
DEEE	92	105	121	128	142	140	136	128	158	144	132
Pneus				8	10	19	33	17	25	35	14
Huile végétale et minérale	6	5	5	5	6	9	8	8	7	8	NC
Pile	1,0	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	0,4	1,4	0,9	1	1
Textile	25	28	30	39	39	42	56	51	66	63	61
DASRI						0,04	0,03	0,06	0,06	0,06	0,06
Plâtre										30	59
Polystyrène expansé											3
TOTAL Déchetterie	2 011	2 162	2 509	2 721	2 861	3 272	3 330	2 907	2 577	2 775	3098
Kg/hab/an	159	170	197	213	225	256	262	230	251	220	245
TOTAL Déchets / hab	5 818	6 006	6 391	6 588	6 706	7 358	7 391	7 047	6 621	6 352	6674
Kg/hab/an	459	473	503	517	526	575	580	558	526	505	529

Tableau 14. Evolutions des tonnages par flux depuis 2013.

Ordures ménagères

Le détail mensuel de l'évolution des quantités d'ordures ménagères entre 2022 et 2023 est donné en Figure 3A et l'évolution annuelle du tonnage en Figure 3B :

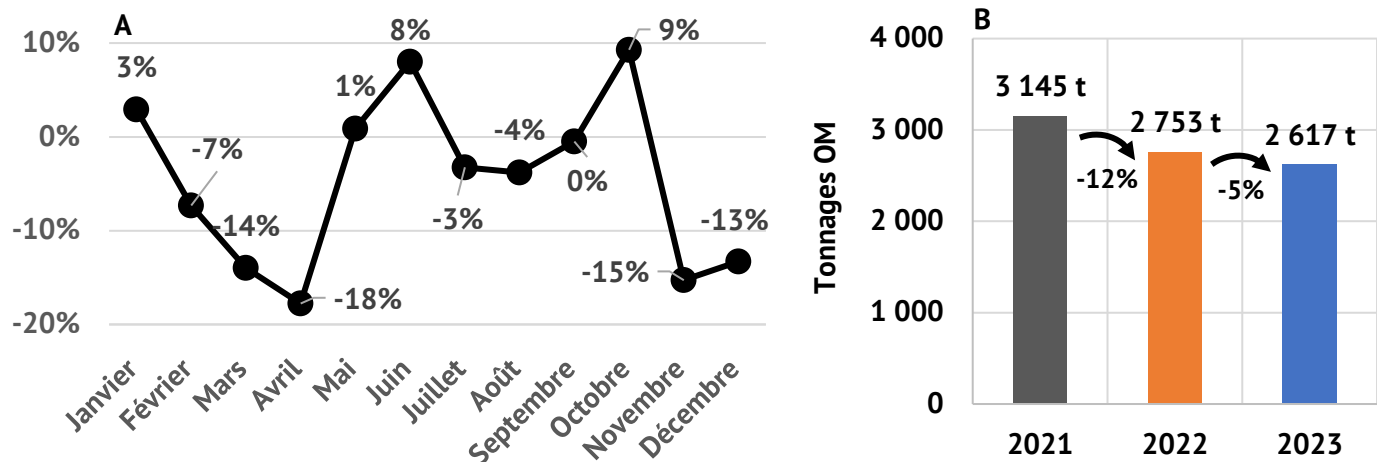


Figure 3. A - Evolution mensuelle des quantités d'ordures ménagères en 2023 par rapport à 2022. B – Evolution annuelle des tonnages depuis 2021.

L'évolution moyenne entre 2022 et 2023 représente une baisse d'OM de -5% (-136 t), en dessous de la baisse réalisée l'année passée (-12%, soit -398 t).

Emballages

Le détail mensuel de l'évolution de la quantité d'emballages collectés est donné ci-dessous :

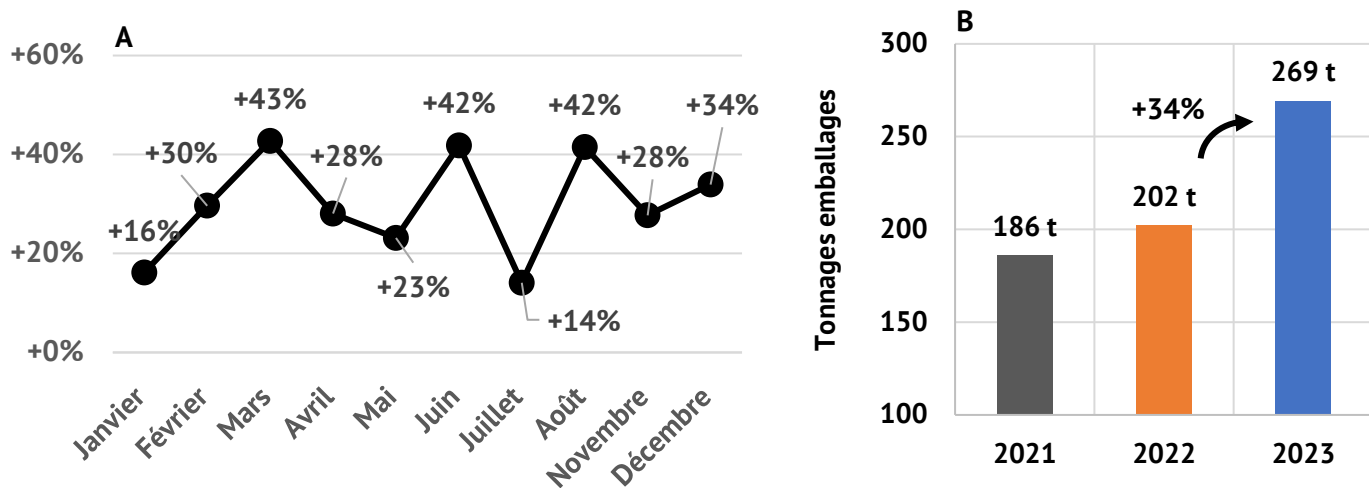


Figure 4. A - Evolution mensuelle des quantités d'emballages collectés en 2023 par rapport à 2022. B – Evolution annuelle des tonnages depuis 2021.

Le passage aux extensions des consignes de tri a permis une augmentation des performances de tri de +34% en moyenne sur l'année 2023 par rapport à 2022 (+67 t). Ces hausses d'emballages collectés sont corrélées aux baisses d'OM. Le taux de refus de tri est passé de 25% (50 t) à 35% (93 t). Néanmoins, depuis 2023, les refus de tri sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) et évitent ainsi l'enfouissement.

Chapitre 4

> Traitement des déchets

La Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne a délégué la compétence « Traitement des déchets » au syndicat départemental Val'Orizon.

Un extrait de leur rapport d'activités 2023 est présenté ci-après :

Le syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets

Créé en 2003, le Syndicat ValOrizon exerce depuis 2011 la compétence de valorisation et de traitement des déchets. Ses missions se sont développées avec la prévention des déchets en 2012, la gestion du tri en centre de tri en 2014, la labellisation *Territoire Zéro Déchet*, *Zéro Gaspillage* en 2015 et *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte* en 2017. En 2018, ValOrizon, en partenariat avec ses adhérents et l'Agglomération d'Agen, signe un contrat d'objectifs déchets avec l'ADEME (agence de l'environnement). ValOrizon a vu éclore en 2019 le projet d'écoparc, fruit de plusieurs années de concertation entre acteurs publics et privés. En 2020, le Syndicat obtient le premier palier de labellisation en reconnaissance de sa démarche territoriale d'économie circulaire initiée depuis plusieurs années.

36 élus

représentent les intercommunalités adhérentes au comité syndical, **15 membres élus (+ le Président) composent le bureau syndical**

7 délégué(e)s

du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
Jacques BILIRIT
Philippe BOUSQUIER
Laurence DUCOS
Sophie GARGOWITSCH
Christine GONZATO-ROQUES
Françoise LAURENT
Valérie TONIN

1 président

Michel MASSET jusqu'au 31/10/2023 puis **LUDOVIC BIASOTTO** lui a succédé à compter de cette date.

9 vice-présidents

Alain LORENZELLI, Smictom Lot-Garonne-Baïse
Jacques VERDELET, Val de Garonne Agglomération
Michel LAVILLE, CA du Grand Villeneuveois
Jean-François SEGALA, Fumel Vallée du Lot
Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, CC des Bastides en Haut Agenais Périgord
Audrey ARMELLINI, CC des Coteaux et Landes de Gascogne
Jean-Pierre BARJOU, CC du Pays de Lauzun
Ghislain GOZZERINO, CC du Lot & Toulzac
Joël KLEIBER, CC du Pays de Duras

22 agents

Services techniques
13 agents pour gérer les sites d'exploitation

Prévention & Économie circulaire
3 agents

Moyens généraux
6 agents



Le territoire

Tri et traitement

9 intercommunalités adhérentes
234 927 habitants

Prévention

9 intercommunalités adhérentes
et l'Agglomération d'Agen
338 461 habitants

Bas de quai déchèterie

Une intercommunalité,
Communauté de communes
du Pays de Lauzun –
10 623 habitants



Tri des emballages ménagers

Concession de service public sur le centre de tri de Damazan, Trivalo 47 (Groupe Paprec)

Ordures ménagères

Régie directe sur le site de Monflanquin et contrats publics pour l'externalisation du traitement à Lapouyade et Montech.

Végétaux

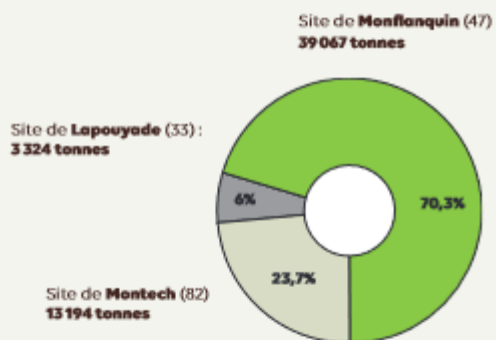
Contrats de prestation sur la plateforme de Monflanquin (propriété de ValOrizon), la plateforme de l'entreprise Capy (privée).

Le traitement

Évolution du stockage des déchets en sites d'enfouissement (en tonnes)



Répartition du stockage des déchets par site d'enfouissement



Répartition sur le site de Monflanquin

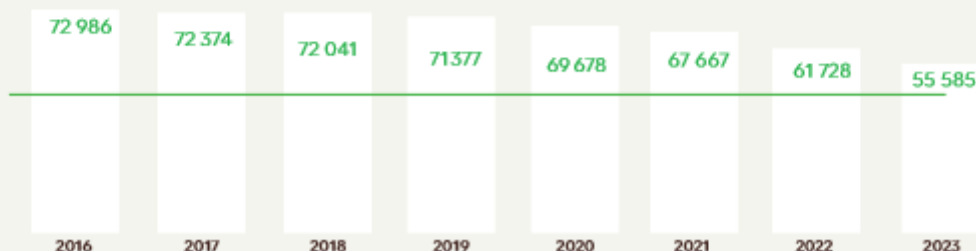
39 067 tonnes enfouies

- 34 807 tonnes d'ordures ménagères
- 4 212 tonnes d'encombrants
- 48 tonnes de boues (issues du traitement des lixiviats du site)

Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement

base 100 en 2010

Objectif de la loi TEPCV en 2025 : **43 906 tonnes**



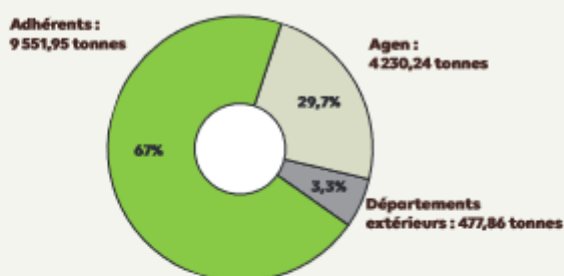
La valorisation

Évolution du tri des emballages ménagers légers

(en tonnes)



Répartition en 2023 du tri des emballages ménagers légers sur le site Trivalo47



La valorisation organique des végétaux sur la plateforme de Monflanquin (en tonnes)



En 2023, 495,82 tonnes de compost normé (référentiel NFU 44-051) ont été distribuées gratuitement aux communes adhérentes de ValOrizon.



787 MWH

Production d'électricité ISDND de Nicole

La centrale électrique du site a permis la **production de 787 MWH**, soit **l'équivalent de la réduction de 304 tonnes de CO2 et la consommation électrique de 338 habitants**.



La valorisation énergétique

Valorisation de la chaleur ISDND de Monflanquin

1 357 354 m³ de biogaz ont été valorisés sur l'ISDND de Monflanquin. Depuis le mois de juillet 2022, le site est équipé d'un **Transvapo** permettant l'évaporation de lixiviats traités osmosés.



1 357 354 m³

Partie 2

> Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

> Coût du service et financement

Le montant HT annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service est de 2 031 901 €, soit 161 €/habitant en 2023 (coût complet).

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité après déduction des soutiens, aides et subventions. Ce coût est de 1 962 958 € TTC, soit 155,50 €/habitant en 2023.

La nature des charges, tous flux confondus, est donnée comme suit :

			Montant (€)
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	119 631
		Communication	13 123
		TOTAL Fonctionnelles	132 754
	Techniques	Prévention	99 200
		Pré-collecte	44 340
		Collecte	981 978
		TOTAL Collecte et pré-collecte	1 026 318
		Transfert/Transport	103 430
		Traitement des déchets non dangereux	108 724
		Tri et conditionnement	91 734
		Compostage	28 510
		Stockage de déchets non dangereux	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	406 464
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	635 432
	TOTAL Techniques	1 899 148	
	TVA acquittée	TOTAL TVA acquittée	117 306
TOTAL Charges		2 149 208	

Tableau 15. Nature des charges pour 2023, tous flux confondus.

La nature des produits tous flux confondus est donnée comme suit :

			Montant (€)
Produits	Industriels	Matériaux	66 894
		Compost	1 818
		Autres produits	4 810
		TOTAL Industriels	73 523
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	96 427
		Subventions de fonctionnement	16 300
		TOTAL Soutiens	112 727
	Financement direct	TEOM	1 663 487
		Redevance spéciale et facturations usagers	183 104
		TOTAL Financement direct	1 846 591
TOTAL Produits			2 032 841

Tableau 16. Nature des produits pour 2023, tous flux confondus.

Les charges et les produits (y compris le financement) sont repartis selon :

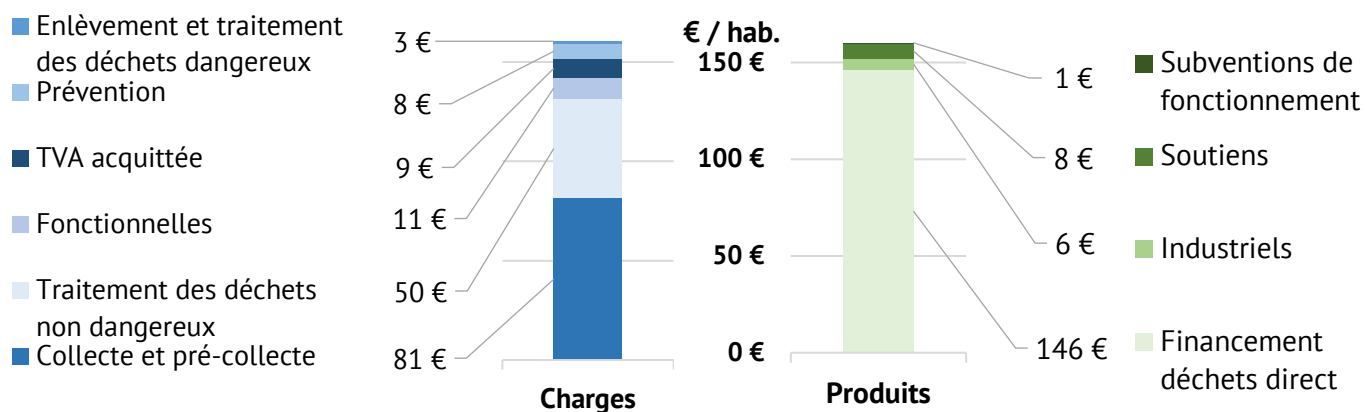


Figure 5. Répartition des charges et produits en euros par habitant pour 2023.

L'ensemble des écarts par flux est présenté sur le Tableau 17 :

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Total (y compris autres flux)
Charges	Structure	1,1 €				
	Communication	-0,9 €				
	Prévention	1,8 €				
	Pré-collecte	0,0 €	0,0 €	0,5 €		0,5 €
	Collecte	1,7 €	0,1 €	2,6 €	-1,6 €	2,5 €
	Transport	-0,3 €		/	1,2 €	0,9 €
	Traitement	3,1 €		2,0 €	-0,3 €	4,8 €
Produits	Produits industriels	-0,3 €	0,1 €	-1,7 €	-1,7 €	-3,9 €
	Soutiens	0,0 €	0,1 €	1,9 €	-0,6 €	1,4 €
	Aides	0,2 €	0,0 €	0,0 €	0,2 €	0,6 €

Tableau 17. Evolution des charges et produits par flux en 2023 par rapport à 2022.

Entre 2022 et 2023, on observe notamment des augmentations liées aux coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères dues à l'inflation (+3%) et à l'augmentation de la TGAP. L'année dernière, les baisses de tonnages (-12% d'OM) avaient permis de compenser l'augmentation de la TGAP mais en 2023, les baisses de tonnages étant moindres (-5%), le coût de la TGAP n'a pas été compensé.

Le passage aux extensions de consigne de tri en 2023 a permis d'augmenter les performances de collecte des flux de tri sélectif, notamment celui des emballages. Le temps passé à la collecte des emballages a donc augmenté, expliquant la hausse des coûts de collecte. Davantage de tonnages ont dû être triés, justifiant l'augmentation des coûts de traitement des emballages.

Nous observons également une hausse des charges de structure et prévention avec 1 ETP supplémentaire au service administratif pour la gestion des projets « biodéchets » (nouvelle chargée de mission).

Du côté des produits, nous avons perçu moins de recettes issues de la vente des matières pour les papiers et emballages. En effet, des tonnages de papiers ont été mal orientés par le centre de tri ce qui nous a valu des pertes de recettes liées à la vente du papier. En déchèterie, nous avons perçu moins de recettes car nous n'avons pas pu vendre la totalité du broyat produit en 2023 à cause des mauvaises conditions météorologiques en fin d'année (impossible de livrer aux agriculteurs car terrains détrempés).

L'augmentation des soutiens est marquée par le passage aux extensions des consignes de tri en 2023 (les soutiens sur les flux plastique passent de 600 €/t à 720 €/t).

Sans augmentation du taux de TEOM et grâce à une augmentation des bases fiscales de 7% en 2023, le taux de couverture est de 94% en 2023. Le déficit de 6% représente 116 k€. Ce déficit s'est réduit en 2023 du fait de l'augmentation des bases. Ceci est illustré sur la Figure 6 qui compare le coût aidé TTC du service et le financement direct (TEOM, redevance spéciale et facturation usagers). Ces données sont présentées de 2018 à 2023 :

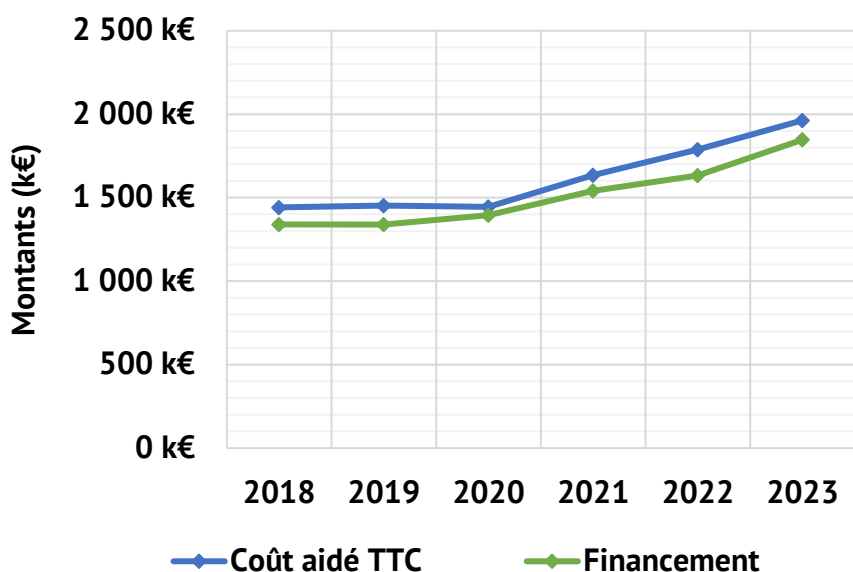


Figure 6. Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets.

Le Tableau 18 permet de visualiser les évolutions annuelles de coût et de tonnages depuis l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2020. En 2020, l'instauration de la TGAP a faiblement impacté le coût aidé global malgré des tonnages d'ordures ménagères importants : ce phénomène s'explique par une baisse importante des activités du service durant la crise sanitaire de COVID-19. Les hausses des coûts de traitement des OM ont donc été compensées par des économies réalisées sur d'autres postes, notamment les déchetteries (fermeture pendant plusieurs mois). Ensuite, les coûts ont augmenté annuellement, à la fois à cause des hausses de la TGAP mais également du fait du recrutement de 2 chargées de mission (1 poste à partir de 2022 + 1 poste supplémentaire à partir de 2023). Malgré tout, les hausses sont stables depuis 2 ans.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP €/ t	25€	37€ (+ 48%*)	45€ (+ 21%*)	52€ (+15%*)	59€ (+13%*)	65€ (+10%*)
Tonnage OM	3243 t (+ 3%*)	3145 t (- 3%*)	2753 t (-12%*)	2617 t (- 5%*)	-	-
Coût aidé € TTC	1 445 219 € (- 0,5%*)	1 633 569 € (+ 13%*)	1 789 173 € (+9,5%*)	1 962 958 € (+9,7%*)	-	-
Coût aidé € TTC / hab.	117 €/hab.	130 €/hab.	142 €/hab.	155 €/hab.		

Tableau 18. Tableau synthèse des évolutions annuelles de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), des tonnages d'ordures ménagères, du coût aidé et de son ratio par habitant.

* par rapport à l'année précédente

Chapitre 7

> Coût des différents flux de déchets

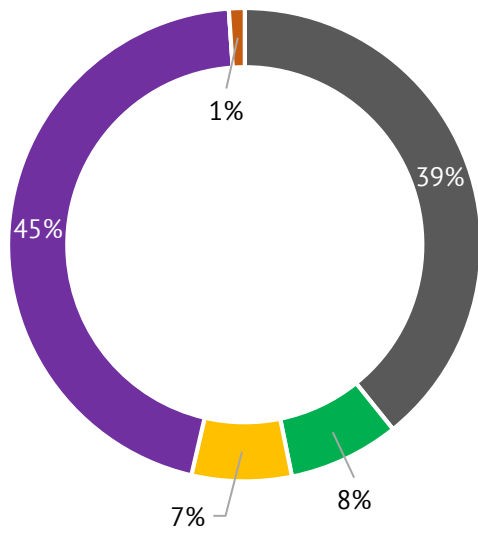
La part relative des flux dans le coût du service public est présentée dans le tableau et figures suivantes.

Le Tableau 19 détaille les valeurs des coûts par flux, les tonnages et ratios associés à ces flux :

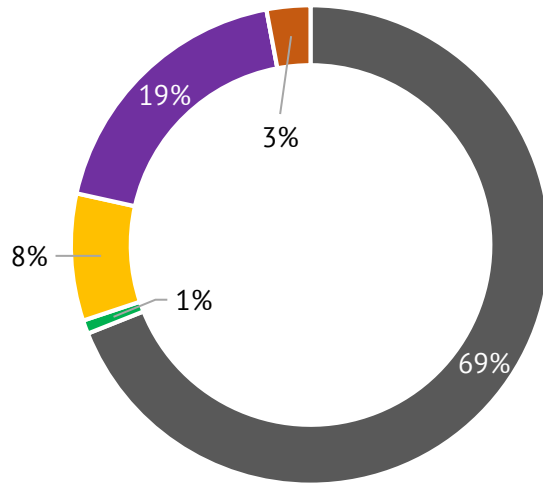
	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Papiers	Déchèteries	Végétaux	Cartons des pros	Déchets Ménagers et Assimilés
Coût aidé HT	1 273 051 € HT	16 894 € HT	121 478 € HT	36 636 € HT	343 146 € HT	24 042 € HT	30 403 € HT	1 845 652 € HT
Coût aidé TTC	1 347 177 € TTC	19 420 € TTC	133 362 € TTC	39 162 € TTC	366 991 € TTC	25 426 € TTC	31 421 € TTC	1 962 958 € TTC
Coût aidé HT/hab.	100,84 € HT / hab.	1,34 € HT / hab.	9,62 € HT / hab.	2,90 € HT / hab.	27,18 € HT / hab.	5,26 € HT / hab.	2,41 € HT / hab.	146,20 € HT / hab.
Coût aidé TTC/hab.	106,72 € TTC / hab.	1,54 € TTC / hab.	10,56 € TTC / hab.	3,10 € TTC / hab.	29,07 € TTC / hab.	5,56 € TTC / hab.	2,49 € TTC / hab.	155,49 € TTC / hab.
Tonnages	2 616,96 t	507,46 t	269,22 t	182,64 t	3 020,90 t	27,00 t	44,98 t	6 669,16 t
Ratio	207 kg/hab.	40 kg/hab.	21 kg/hab.	14 kg/hab.	239 kg/hab.	2 kg/hab.	4 kg/hab.	528 kg/hab.

Tableau 19. Répartition du coût aidé HT et TTC, du coût aidé HT et TTC par habitant, des tonnages et ratio (kg/hab.) associés en 2023.

Répartition du ration (kg/hab.)



Répartition du coût aidé HT



■ OMR ■ Verre ■ Papiers/ emballages ■ Déchèterie ■ Autres flux

Figure 7. Répartitions du ratio par flux (à gauche) et du coût aidé TTC par flux de déchets (à droite) en 2023.

On note que même si les ordures ménagères ne représentent que 39% des flux collectés, les coûts associés représentent 69% des dépenses, tous flux confondus. Cet écart entre ratio et coût reste similaire par rapport à 2022 pour les mêmes raisons que l'année passée : d'une part du fait de l'augmentation des coûts de traitement depuis 2020, notamment de la pression fiscale (hausse de la TGAP) ; et d'autre part, du fait de coûts de collecte en augmentation (inflation + pas de réduction du nombre de tournée ni de la fréquence des tournées en 2023). L'écart entre ratio et coût aidé pour les OM est donc de 30 points en 2023, 28 points en 2022 contre 25 points en 2021, 16 points en 2020 (COVID) et 26 points en 2019.

La répartition des charges et produits par flux et par étape technique correspond à :

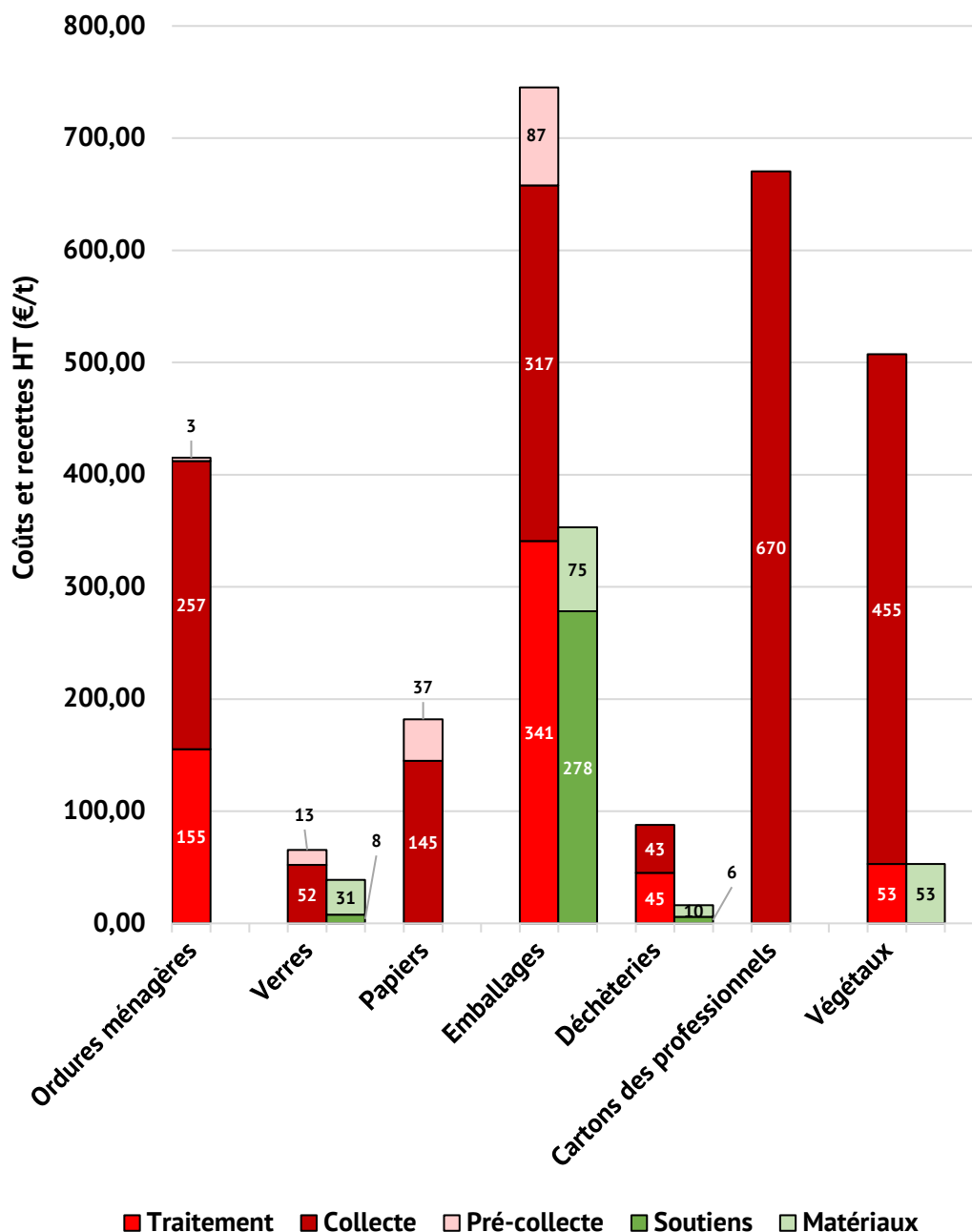


Figure 8. Coûts (rouge) et recettes (vert) par étape technique et par flux en €/tonne en 2022.

A l'angle de l'analyse du coût à la tonne, les coûts associés à la collecte de trois flux ressortent majoritairement : les emballages, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des végétaux. Concernant les « petites » collectes (cartons et végétaux), les tonnages collectés étant intrinsèquement faibles, les coûts à la tonne apparaissent comme élevés. Les emballages représentent des volumes importants mais comptabilisent des tonnages « faibles » du fait de leur faible densité, notamment par rapport aux ordures ménagères (les emballages sont 4 fois plus légers que les ordures ménagères). Les recettes issues du flux emballages, à savoir les soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux, couvrent 47% des coûts associés à la précollecte, collecte et traitement. Les soutiens des éco-organismes correspondent à 37% de ces coûts.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Coteaux et Landes de Gascogne

 2366, route des Châteaux - 47250 Grézet Cavagnan

 05 53 83 65 60  www.3clg.fr  accueil@3clg.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi à jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

